

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Rue Louis Pasteur

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 8 août 2023 de la SARL GAVANIER ZA Occitania – 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE concernant la réparation de canalisation des eaux usées rue Louis Pasteur - BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réparation de canalisation des eaux usées rue Louis Pasteur - BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera interdite rue Louis Pasteur - de l'intersection avec la rue du Fraisse à l'intersection avec le chemin des grands prés - à compter du lundi 4 septembre 2023 et pour la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise pendant la durée des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société SARL GAVANIER, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

La société GAVANIER devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La Société SARL GAVANIER
Les services des transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine

Fait et arrêté à Bessines, le 8 août 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE